

Dispositions financières diverses

QUALIFICATION	2017-2018
JOUEUR NON QUALIFIE- NON SURCLASSE	
SENIOR- U20- U17- DIRIGEANT- ENTRAINEUR	25 €
U15- U13	18€
U11- U9	10€
LICENCE NON PRESENTEE	
DUPLICATA ET REEDITION DE LICENCES	2 €
SENIOR- U20- U17	13 €
AUTRES CATEGORIES	5€
FEUILLES DE MARQUE	
E-MARQUE NON REALISEE	
SENIOR- JEUNES 1 ^{ère} DIV	25 €
INCOMPLETE OU NON CONFORME	
CARTOUCHE ADMINISTRATIF RECTO	20 €
CARTOUCHE OFFICIELS VERSO	20€
CLUB RECEVANT EN SENIORS- U20- U17	10 €
CLUB RECEVANT EN AUTRES CATEGORIES	5 €
EN RETARD	
FEUILLE DE MARQUE PAPIER MANQUANTE JEUNES (au-delà de 72h)	15 €
FEUILLE DE MARQUE MANQUANTE REGIONALE/FEDERALE. Art 48-6 après rappel	20 €
NON SAISIE DES RESULTATS	
ENREGISTREMENT NON FAIT SUR FBI SENIOR/ U20/ U17	10 €
ENREGISTREMENT NON FAIT SUR FBI AUTRES CATEGORIES	5 €
BRULAGE	
LISTE DE BRULAGE NON RECUE (Article 50)	100 €
LISTE DE BRULAGE NON RECUE APRES RAPPEL	200 €
PERSONNALISATION	
LISTE PERSONNALISEE NON RECUE	100 €
LISTE PERSONNALISEE NON RECUE APRES RAPPEL	200 €
TECHNIQUE	
LISTE DES ENTRAINEURS NON FOURNIE APRES RAPPEL	100 €
CHALLENGE ET TOURNOI	
DROIT D'ORGANISATION DE CHALLENGE OU TOURNOI	Gratuit
NON DECLARATION DE CHALLENGE OU TOURNOI	50 €
CONVOCATION DE MATCH	
CONVOCATION DE MATCH NON SAISIE (MODULE CLUBS) A MOINS DE 10 JOURS	15 €
CONVOCATION DE MATCH NON SAISIE (MODULE CLUBS) A MOINS DE 10 JOURS EN COUPE	15 €
DEROGATION D'HORAIRE ET/ OU DE DATE (club demandeur)	
-DE 20 JOURS AVANT RENCONTRE SENIOR PRM, PRF, DM2, DF2, JEUNES (U13 à U20) 1 ^{ère} DIV	30 €
-DE 20 JOURS AVANT RENCONTRE SENIOR DM3 ET JEUNES (Autres catégories)	15 €
RENCONTRE REPORTEE OU HORAIRE CHANGE SANS ACCORD PREALABLE	
SENIORS / U20/ U17	50 €
AUTRES CATEGORIES	30 €
FORFAITS	
TOURNOI QUALIFICATIF REGION	150 €
SIMPLE JEUNES (U11 à U20)	25 €
GENERAL JEUNES (U11 à U20)	80 €
SIMPLE SENIORS	100 €
GENERAL SENIORS	200 €
COUPE DU VAL DE MARNE	50 €

½ FINALE ET FINALE COUPE DU VAL DE MARNE ET CHAMPIONNATS	200 €
RECLAMATION	
RECLAMATION (sur un fait arbitral uniquement) *dont 60 € immédiatement versés au 1 ^{er} arbitre par chèque à l'ordre du comité (frais de dossier). Si la réclamation est jugée recevable sur le fond, la somme sera restituée , déduction faite des frais de dossier (60 euros)	175 € (*)
RECLAMATION NON CONFIRMEE	50 €
OUVERTURE D'UN DOSSIER DE DISCIPLINE	
FRAIS DE DOSSIERS	150 €
COMMUNICATION D'UN DOSSIER DE DISCIPLINE	50 €
RAPPORT NON FOURNI DANS LES 48H	50 €
ABSENCE DE REPONSE A UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT	20 €
ABSENCE A UNE AUDIENCE	30 €
ARBITRAGE	
CAISSE DE PEREQUATION PRM Mise de fond	800 € (2x400€)
CAISSE DE PEREQUATION PRF, DM2 Mise de fond	700€ (2x350€)
STAGE RECYCLAGE ARBITRE	20 €
STAGE RATTRAPAGE ARBITRE	50 €
ASSEMBLEE GENERALE	
ABSENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE	130 €